



EXTRAIT DU REC ID:057-215706474-20251204-DELIB202504122-DE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique  
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

**Etaient présents :** Mme Sylvie SASSELLA, M. Jean-Baptiste GORETTI, M. Dominique DI MARCO, M. Pierre VASCO, Mme Anne Marie SECRETI, M. Grégory MOCA, M. Alain OSTER, M. Alain SASSELLA, M. Serge CASTELLANI, Mme Béatrice DOEBLE, M. Abdelkarim KHACHEI, Mme Nicole WEBER, M. Christophe FERRY, Mme GABURRO Joëlle, Mme Nicole PEREZ, Mme Nicole WEBER et Mme Fanny MENTION.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Serge TRUSCELLO donne pouvoir à M. Dominique DI MARCO ;  
M. Patrick METZGER donne pouvoir à M. Pierre VASCO  
Mme Corinne SANTINON donne pouvoir à M. Alain OSTER  
M. REGIS WOEFFLER donne pouvoir à Mme Nicole WEBER

**Absent excusé :**

M. Ali CHICK

**Absent :**

Mme Concetta DUMINY

**Secrétaire de séance :** M. Christophe FERRY

---

**Point n°2 : DM n°2 : Décision modificative n°2 virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et écritures d'ordre**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour faire face au dépassement de crédits du compte 65138 « Autre secours ». Ce dépassement de crédit provient du fait que les cartes piscines ont été largement plébiscitées. À cela s'ajoute la subvention exceptionnelle de 35 000 € du Centre Socio Culturel afin qu'il conserve, dans l'attente de la Délégation de Service Public, l'exploitation de la Cantine et du périscolaire.

A l'inverse, le chapitre 014 « atténuation de produits » n'a pas fait l'objet de beaucoup de mandatements et il est possible de prélever les crédits à ce chapitre.

Virement de crédits au sein de la section de fonctionnement		
Chapitre	Compte	Montants
014	739221	-8000 €
65	65138	8000 €
Total		0

L'inventaire communal a été revu et de nombreuses intégrations de travaux ont eu lieu. Il convient de procéder à de nouvelle écritures d'intégration :

Section d'investissement					
	Dépense d'investissement		Recette d'investissement		
chapitre	article	montant	chapitre	article	montant
041	21318	104 879,34 €	041	2031	104 879,34 €
041	21318	357,22 €	041	2033	357,22 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 relative à un virement de crédits d'un montant de 8 000 € au sein de la section de fonctionnement.  
CHARGE le Maire d'appliquer la présente délibération.

APPROUVE les écritures d'ordre comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire  
Serge JURCZAK